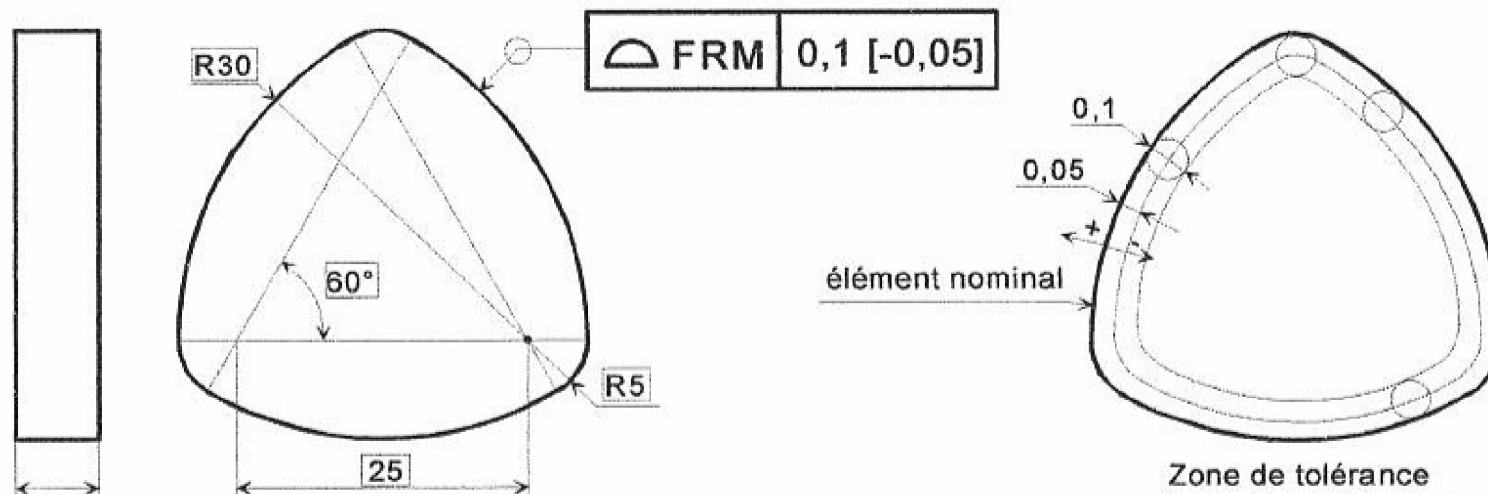


### 3) Forme de la zone de tolérance

#### a) Épaisseur

La norme **XP E 04-562** autorise la maîtrise de la forme de la zone de tolérance et sa position par rapport à l'élément nominal : *La zone de tolérance est définie par rapport à la forme théorique de l'élément tolérancé. C'est un volume limité par deux surfaces, lieux géométriques des extrémités du diamètre d'une sphère, normal à la forme théorique. Ce diamètre est constant ou variable, et la position du centre de la sphère par rapport à la forme théorique est constant ou variable.*



#### Application :

La zone de tolérance est un volume de hauteur égale à l'épaisseur de la pièce. La largeur de la zone de tolérance est donnée par la première valeur (0,1), la distance du support de la zone à l'élément nominal (décalage) est donnée par la valeur algébrique entre crochet

[-0,05]. Par convention, un décalage positif se fait vers l'extérieur de la matière. La valeur de la tolérance et le décalage peuvent être variables et leurs lois de variation doivent être explicitement définies.